



### **PV de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 janvier 2024**

Le dimanche 28 janvier 2024, s'est tenue à l'hôtel Best Western des Barolles à BRIGNAIS (69) l'Assemblée générale Ordinaire 2024 du Comité Régional.

81 voix sur 152 étant présentes ou représentées, le quorum est atteint, l'AG peut donc avoir lieu.

L'AG a débuté à 9h10. Le Président Patrick ASTIER remercie les présents pour leur participation et engage la réunion sur les sujets mis à l'ordre du jour.

En préambule, il demande une minute de silence pour les licenciés qui nous ont quitté en 2023.

#### **• 1 – Nomination d'un Président d'Honneur**

Jean François TRONCY, notre ex Vice-Président nous a quitté au mois de décembre 2023. Au regard des ses années d'engagement et à titre posthume, le Président propose de le nommer Président d'Honneur. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **• 2 – Changement de membres du bureau**

Pour diverses raisons, nous sommes amenés à nommer de nouveau membres du bureau, en particulier pour les postes de Vice-Président, Trésorier et Secrétaire. Ainsi, sont proposés :

- Au poste de Vice-Président, Eric COUDERC
- Au poste de Trésorière, Françoise BELIN
- Au poste de Secrétaire, Pascal RAMON

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **• 3 – Postes vacants de membres du Comité Directeur à remplacer**



Suite aux démissions de Sylvie HERNANDEZ et Jean François TRONCY, toujours dans un souci et une tendance de féminisation, il était prévu de coopter deux candidates :

- Murielle ECOLASSE en remplacement de Jean François TRONCY
- Isabelle HOMINAL en remplacement de Sylvie HERNANDEZ

Murielle ECOLASSE ayant renoncé à son entrée au Comité Directeur par mail le lundi 22 janvier 2023, Le Président demande aux femmes présentes à l'AG si l'une d'entre elles veut bien se porter candidate. Evelyne VIDCOQ accepte de candidater.

Ainsi, sont proposées pour rentrer au Comité Directeur, Isabelle HOMINAL (BTC FARGES) et Evelyne VIDCOQ (TAV du JAREZ). Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### • **4 – 2024, année électorale pour le Comité Régional**

Le Président informe l'Assemblée que conformément à nos statuts, nous devons organiser l'élection du Comité Directeur avant le 31 décembre 2024, année olympique.

Bien que traditionnellement, nos élections avaient lieu lors de l'AG de début d'année, dorénavant, cette élection aura lieu en fin d'année olympique. Pour éviter une coûteuse réunion en présentiel, cette élection sera effectuée de manière dématérialisée, ce qui est possible de par nos statuts.

Le Président indique qu'il devrait être candidat à sa succession et qu'il souhaiterait mener une liste avec 6 femmes minimum sur les 23 membres, afin de préparer l'élection 2028 qui elle, devra aboutir à la parité.

Il souhaite donc que le message soit passé au niveau des clubs.

Naturellement, d'autres listes peuvent se présenter !

Le Président rappelle que cette année, conformément à nos statuts, a été nommée la Commission de surveillance des opérations électorales, constituée de 3 membres : Jean Pierre HEBRARD, Jean Michel HOMINAL et Franck SOULAGEON. Cette commission est chargée de s'assurer de la validité des listes et du bon déroulement du vote...

#### • **5 – Approbation du PV de l'AG 2023**

Le Président indique que le PV de l'AG 2023 a été mis en ligne sur le site en début d'année 2023 et demande si quelqu'un souhaite qu'il soit relu ou s'il y a des questions. Personnes ne souhaitant de précisions, le PV de l'AG 2023 est mis au vote et est voté à l'unanimité.



- **6 – Rapport moral du Président**

Le Président indique que le Comité Directeur s'est réuni deux fois (le 29 janvier 2023 à la suite de l'AG puis le 9 septembre 2023 en présentiel à Brignais).

### **Championnats de ligues**

Pour ce qui concerne les championnats de ligue, on note une baisse du nombre d'inscrit sauf dans le Lyonnais et en DTL pour l'Auvergne.

L'organisation des championnats de ligue PC aura été compliquée et extrêmement coûteuse compte tenu de sa délocalisation. Cette solution n'est pas pérenne ; à l'avenir, si aucun club de la région ne peut organiser de championnat de ligue PC, cette compétition n'aura pas lieu. Pour autant, il semblerait que le message ait été entendu et le Président remercie le club de Crémieu, le CTICBJ, de s'être porté volontaire pour organiser cette compétition en 2024, sur laquelle seront regroupées les ligues du Dauphiné Savoie et du Lyonnais.

En théorie, pour l'avenir, les deux ligues seront regroupées et une année sur deux, cette compétition aura lieu à Crémieu, l'année suivante au Ravoulet.

### **Tireurs inscrits sur un championnat de ligue mais absent sans motif valable :**

Pour ce qui concerne les tireurs inscrits au championnat de ligue qui ne se présentent pas à la compétition sans motif valable, ceci sera considéré comme un abandon de compétition sans motif et conformément au règlement de la FFBT, ceci entraîne une impossibilité de participer au championnat de France de la même année, mais aussi une impossibilité de participer au championnat de ligue de l'année suivante, donc de facto une impossibilité de participer au championnat de France de l'année suivante également.

### **Comportement de certains tireurs novices sur les championnats de ligue :**

Le Président rappelle également qu'il a été constaté que certains tireurs novices ne connaissent pas le règlement, ont un comportement qui peut perturber l'ensemble de la planche, voire pour certains, un comportement dangereux sur un pas de tir. Il est vrai que nombre de tireurs novices s'engagent sur un championnat de ligue pour obtenir des cartouches jeunes... Pour autant, il appartient aux clubs qui leur font bénéficier de cette mesure d'assurer également le minimum de formation



nécessaire à l'engagement dans une compétition !!! L'obtention de cartouches à prix préférentiels n'autorise pas tout !!!

Bien que le coaching soit interdit sur un pas de tir, le responsable des arbitres précise que l'accompagnement sur un pas de tir d'un débutant pourrait faire l'objet d'une décision dérogatoire du jury de la compétition. Afin donc d'éviter des désagréments ou des accidents, cette mesure est envisageable pour les championnats de ligue, dès lors qu'elle n'est pas détournée pour favoriser un compétiteur. Ainsi, le coach éventuel ne pourra intervenir que pour les motifs d'attitude et de respect des règles de sécurité. Pas question de promulguer des conseils techniques pouvant avoir une incidence sur le résultat. Les arbitres seront vigilants.

### **Règles adoptées pour la remise des médailles :**

Pour les remises de médailles et de diplômes, le Comité Directeur a décidé :

- De remettre une médaille à toutes les catégories quel que soit le nombre de participants
- L'impression et la remise de diplôme
- Lorsqu'il y a regroupement des ligues, une remise de médailles inter-ligue en lieu et place de la remise de médaille par ligue (bien que cette remise de médaille n'ait pas de reconnaissance officielle)

### **Comité Régional et Comités Départementaux**

Les Comités départementaux étant sous la « responsabilité hiérarchique » du Comité Régional, le Président du CRBTARA reconnaît qu'il ne s'en était absolument pas préoccupé jusqu'à présent mais qu'il se doit de le faire.

Bien qu'il n'y ait pas de problème à déplorer, le Président demande donc aux Comités Départementaux de lui faire passer leurs documents officiels (PV d'AG, bilans financiers, etc...). Il en profite pour leur rappeler qu'ils doivent obligatoirement, tout comme le Comité Régional, organiser une élection avant la fin de l'année 2024 (année olympique).

Dorénavant, les Comités Départementaux sont tenus d'appliquer le cahier des charges fédéral et donc de faire appel aux arbitres régionaux, à concurrence d'au moins un par installation.

Question est posée du Président si le Comité Régional ne pourrait pas aider les Comités Départementaux et prendre en charge une partie des coûts de l'arbitrage. Le Président, sans s'engager, indique que la question sera débattue en Comité Directeur lors de la réunion suivant l'AG.



### **Fonctionnement du Comité Régional**

La mutation complète d'un fonctionnement par ligue vers un fonctionnement régional centralisé est définitivement mise en place.

Ainsi, il n'y a plus de Vice-Présidents « responsable de ligue » mais il y aura des délégués régionaux chargé d'organiser les championnats de ligue, pas forcément sur leur ligue d'appartenance...

Il en est de même pour les arbitres puisque nous passons d'une gestion par ligue à une gestion globale des arbitres au niveau régional.

Ainsi, la nouvelle répartition des rôles au sein du Comité Directeur est la suivante :

- Président : Patrick ASTIER
- Vice-Président : Eric COUDERC
- Trésorière : Françoise BELIN
- Secrétaire : Pascal RAMON
- Responsable informatique : Laurent GONTIER
- Responsable des arbitres : Eric CREPET
- Responsable formation : Eric COMOLLI

Le rapport moral du Président étant terminé, il est mis au vote et est approuvé à l'unanimité.

### • **7 – Reversement au Comité Départemental 38**

En 2018, pour des raisons de commodités de gestion et pour éviter de payer des frais bancaires, le Comité Départemental de l'Isère a versé la totalité de sa trésorerie sur le compte du CRBTARA, soit la somme de 4 483,86 € (preuve de dépôt en pièce jointe).

Cette somme qui a été intégrée dans nos comptes est à reverser au Comité Départemental 38.

Le Président met cette résolution au vote, elle est approuvée à l'unanimité.

### • **8 – Bilan et compte rendu financier**

#### **Bilan et compte rendu 2023**

Le Trésorier présente les comptes 2023 (joints en annexe).



Quelques participants déplorent une présentation un peu trop générale des comptes par grande ligne et un manque de détail de certains postes importants.

Pour ce qui concerne les frais du Président et des membres du Comité Directeur, il s'agit principalement de frais de déplacements, en particulier pour l'organisation des championnats de ligue.

En ce qui concerne les frais d'arbitrage et leur augmentation substantielle, l'action menée pour recruter de nouveaux arbitres nous a amenés à avoir des arbitres en plus sur les championnats de ligue, des stagiaires et parfois plus d'arbitres que nécessaire... Mais il faut bien faire arbitrer les novices et les encadrer. Qui plus est, la délocalisation des championnats de ligue PC a engendrés des frais de routes et des frais d'hébergement beaucoup plus importants que d'habitude.

Le Président indique que dès 2024, l'adoption d'un nouveau logiciel de gestion et tenue des comptes permettra d'être beaucoup plus précis, détaillé et lisible.

### **Bilan financier particulier sur l'organisation des championnats de ligue**

Il est fréquent d'entendre les tireurs se plaindre du prix de l'inscription trop élevé au championnat de ligue, et le fait que le Comité Régional en profite...

Nous entendons également parfois des clubs organisateurs se plaindre du peu de bénéfice qu'ils font sur l'organisation d'un championnat de ligue et que le Comité Régional devrait être plus généreux...

Le bilan de l'organisation des championnats de ligue 2023 (voir pièce jointe en annexe) présente 39,5 k€ de dépenses, 24 k€ de recettes soit une perte nette de 15,5 k€. Certes, les dépenses sur l'année 2023 ont un caractère exceptionnellement élevé mais clairement et contrairement aux idées reçues, l'organisation des championnats de ligue coûte plus de 10 k€ chaque année au Comité Régional !!!

### **Bilan prévisionnel 2024**

Le trésorier présente le bilan prévisionnel 2024 qui est joint en annexe.

Puis le Président met au vote l'approbation des comptes 2023 ainsi que le prévisionnel 2024, lesquels sont approuvés à l'unanimité.



- **9 – Point sur les EFBT**

Le responsable de la formation, Eric COMOLLI présente la situation actuelle sur les EFBT.

A fin décembre 2023, la région compte 75 initiateurs de club et 15 clubs labellisés EFBT.

En début d'année 2024 a eu lieu au stand de LEZOUX la première formation d'entraîneur de club dispensée par Philippe MARTY à laquelle ont participé 9 initiateurs de la région.

Le Président en a profité pour distribuer les fusils aux couleurs des EFBT aux clubs qui ont été parmi les 10 premiers de la région à se lancer dans l'aventure des EFBT.

4 clubs étaient présents et ont reçu leur arme : VERNOUX, VALENCE, LE JAREZ et LEZOUX.

3 autres clubs viendront récupérer leur arme chez le Président : HUEZ, MONTELIMAR et BOURG ST ANDEOL.

- **10 – Point sur la dématérialisation des licences**

A part quelques petits bugs et un bouleversement des habitudes perturbant ceux qui sont le moins à l'aise avec l'informatique, cette mesure mise en place pour 2024 se passe bien.

Quelques questions et échanges d'expérience ont lieu durant l'AG.

- **11 – Point sur l'arbitrage**

Eric CREPET, responsable des arbitres fait un point sur l'arbitrage, ses effectifs et sa gestion.

Bien que de nouveaux arbitres aient été formés, 8 arbitres ont cessé leur activité fin 2023.

Grace aux bonnes volontés qui ont émergées, nous sommes sortis d'une situation préoccupante sans pour autant parvenir à une situation de confort. **Ainsi, il nous faut continuer la campagne de recrutement car nous sommes encore un peu juste en effectif.**

Par ailleurs, Eric nous a expliqué que la gestion centralisée des arbitres au niveau régional permettrait de faire quelques économies sur les frais de déplacement en envoyant un arbitre non plus systématiquement dans sa ligue mais plutôt dans sa zone géographique...



Le Président a rappelé que les championnats de ligue départementaux devaient être arbitrés par des arbitres officiels, de préférence des régionaux afin qu'une pratique plus fréquente puisse leur apporter de l'expérience.

- **12 – Remise de médailles**

En retour de leurs bons et loyaux services, le Comité Régional se devait de récompenser 4 arbitres ayant dépassé la limite d'âge et ayant pallié pendant plusieurs années au manque d'effectifs...

Il s'agit de :

- Michel BUCCINI
- Pierre BALDUS
- André PETITROCHE
- Patrick SERAILLON

Seul Michel a pu se joindre à nous et s'est vu remettre une récompense.

Les 3 autres seront honorés lors d'un championnat de ligue 2024.

L'ensemble du CRBTARA les remercie pour leur engagement et ce qu'ils ont apporté au ball trap pendant tant d'années.

En l'absence de questions, le Président déclare la clôture de l'Assemblée Générale à 12h40.

Procès-verbal rédigé par le Secrétaire, le 31 janvier 2024.

Le Président, Patrick ASTIER

Le Secrétaire, Pascal RAMON

Nom ou raison sociale : COMITE REGIONAL DE BALL TRAP  
Référence émetteur : CLOTURE COMPTE  
Référence bénéficiaire : CLOTURE COMPTE  
IBAN : FR7610278089390002035020264 BIC : CMCIFR2A  
Motif : CLOTURE COMPTE  
Montant : 4 483,86 EUR  
Origine : Autres  
Contre-appel : MONSIEUR DOYON PIERRE, le 15/02/2018, à 09:20

Cette opération est soumise à tarification selon barème en vigueur

Vous avez été servi(e) par GAUTHIER TRISTAN

Signature Banque

Signature Client

CA En Ligne :  
0 476 608 000 \*

INTERNET :  
www.ca-sudrhonealpes.fr \*

INTERNET MOBILE :  
m.ca-sudrhonealpes.fr \*

Le client déclare avoir vérifié l'exactitude des opérations effectuées sur son ordre et s'interdit, de ce fait, toute contestation ultérieure.

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes** société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit dont le siège social est à GRENOBLE - 15, 17 rue Paul Claudel - BP 67 - 38041 GRENOBLE Cedex 9 - 402 121 958 RCS GRENOBLE - code APE 6419 Z  
Société de courtage d'assurances, immatriculée sous le n° 07 023 476 au Registre de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances)

Téléphone 04 76 86 70 70 - Télécopie 04 76 86 70 99 - Télex 320 201

\* Frais de communication facturés par votre opérateur télécom



**COMITE REGIONAL AUVERGNE  
RHONE ALPES  
Bilan Financier de la saison 2023  
Présenté le 28/01/2024**

DEPENSES	2022	2023	RECETTES	2023
Déplacement & Frais CD		<b>5061,28</b>	FFBT	30447,80
Frais Président	3844,63	<b>3765,76</b>	Chèques & Espèces	10590
Location Salle Réunion CD & AG	1450	<b>2061,70</b>	Inscription Web	22284.21
Fournitures Bureau & Informatique	2970,91	<b>659,80</b>	Ligue PC Nimes	628,64
FFBT Médailles	2093	<b>1587,50</b>	Soutien Asso Sportive	18.90
FFBT Redevance Ligues	4912	<b>3704</b>	Intérêts Livret	1649,49
FFBT Equipement Arbitres	1563,18	<b>774</b>		
FFBT Equipes Ligues	480	<b>480</b>		
FFBT Carnets Bleus	5320	<b>4360</b>		
FFBT HK TRAP	600	<b>600</b>		
Tickets Entraînement & Découverte	8503	<b>8278</b>		
Arbitrage	11364,90	<b>15679,62</b>		
Arbitrage (Gestion)		<b>491,65</b>		
Rétribution clubs Champ.ligue	13926	<b>17228</b>		
Ecole de Tir	1039,66	<b>300</b>		
Abonnement Site Internet	140	<b>140</b>		
Fusils Beretta Ecoles de tir		<b>15514,80</b>		
Trophées Ligues	367.20	<b>168,95</b>		
Cotisation CROS	420	<b>420</b>		
Remboursement CD Isère		<b>4483,86</b>		
Stand Journée formation arbitres		<b>478,00</b>		
Remboursement Planches DTL DS		<b>859,60</b>		
Remboursement Tireurs		<b>84</b>		
Frais Bancaire		<b>92,07</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>87272,59</b>		<b>65619,04</b>
Résultat			<b>- 21653.55</b>	
Solde Compte courant 31/12	13626.30			
Livret Bleu	39033,25			
Non encaissé au 31/12	5986.86			

## Bilans Ligues 2023

Débets	Auvergne	Dauphiné Savoie	Lyonnais	Total
Ligue FU	957	2070	3051	6078
Ligue DTL	1551	3448	1755	6754
Ligue CS (3 zones)				2320
Ligue PC			2076	2076
Sécrétariat Ligues	489	968,4	169	1626,4
FFBT Médailles				1587,5
FFBT Inscriptions				3704
FFBT Equipement Arbitres				774
Inkcolor Trophées				168,95
Arbitrage				13003,74
Arbitrage (gestion)				491,65
Remboursements tireurs				84
Incident de tir Ligue DTL DS				859,6
				<b>39527,84</b>

Crédits	
Inscription Web	22284,21
Equipes de club	1050
PC Nimes	628,64
	<b>23962,85</b>

**Résultat Négatif 15564,99**

### Evolution Coût Arbitres (Année)

<b>2019</b>	7712,2	
<b>2020</b>	680	COVID
<b>2021</b>	7288,9	
<b>2022</b>	11364,9	
<b>2023</b>	16171,27	



**COMITE REGIONAL AUVERGNE  
RHONE ALPES  
Bilan Prévisionnel de la saison 2024  
Présenté le 28/01/2024**

<b>DEPENSES</b>	<b>2024</b>	<b>RECETTES</b>	<b>2024</b>
Déplacement & Frais CD	<b>9000</b>	FFBT	31000
Location Salle Réunion CD & AG	<b>2100</b>	Chèques & Espèces	11000
Fournitures Bureau	<b>700</b>	Inscription Web	23000
Fournitures Informatique	<b>500</b>	Subventions	12000
La Poste	<b>350</b>	Intérêts Livret Bleu	1650
Action ponctuelle Jeunes	<b>7000</b>		
FFBT Médailles	<b>2350</b>		
FFBT Redevances Ligues	<b>4000</b>		
FFBT Equipement Arbitres	<b>1000</b>		
FFBT Equipes Ligues	<b>480</b>		
FFBT Carnets Bleus	<b>4500</b>		
FFBT HK TRAP	<b>600</b>		
Trophées Ligues	<b>365</b>		
Tickets Entraînement & Découverte	<b>10000</b>		
Arbitrage	<b>16000</b>		
Rétribution clubs Champ.ligue	<b>18000</b>		
Ecole de Tir	<b>1050</b>		
Abonnement Site Internet	<b>140</b>		
Cotisation CROS	<b>420</b>		
Frais Bancaire	<b>95</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>78650</b>		<b>78650</b>